



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/664
S/1996/930
12 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Points 10, 41, 87, 94, 95, 96, 97,
102, 110 et 151 de l'ordre du jour
RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'ACTIVITÉ
DE L'ORGANISATION
APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AUX
EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT
POUR PROMOUVOIR ET CONSOLIDER LES
DÉMOCRATIES NOUVELLES OU RÉTABLIES
QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION
QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE
QUESTIONS DE POLITIQUE SECTORIELLE
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME
MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME
INTERNATIONAL

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 5 novembre 1996, adressée au Secrétaire général par
les représentants de l'Azerbaïdjan, du Kazakstan, du Kirghizistan,
de l'Ouzbékistan, du Turkménistan et de la Turquie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration établie en langue turque et en langue russe et signée le 21 octobre 1996 à Tachkent à l'issue du quatrième sommet des chefs d'État des pays turcophones.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la déclaration jointe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 10, 41, 87, 94, 95, 96, 97, 102, 110 et 151 de l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

L'Ambassadrice extraordinaire
et plénipotentiaire,

Représentant permanent de la
République azerbaïdjanaise

(Signé) Eldar G. KOULIEV

L'Ambassadrice extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentante permanente de la
République du Kirghizistan

(Signé) Zamira ESHMAMBETOVA

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent de la
République turque

(Signé) Hüseyin E. ÇELEM

Représentante permanente de la
République du Kazakstan

(Signé) Akmaral Kh. ARYSTANBEKOVA

L'Ambassadrice extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentante permanente du
Turkménistan

(Signé) Aksoltan T. ATAEVA

Le Chargé d'affaires par intérim de la
Mission permanente de la République
d'Ouzbékistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Alisher V. VOHIDOV

ANNEXE

Déclaration de Tachkent

[Original : russe]

Conformément à la décision adoptée le 28 août 1995, lors du Sommet de Bichkek, le Président de la République azerbaïdjanaise, Heydar Aliev, le Président de la République du Kazakhstan, Nursultan Nazarbaev, le Président de la République du Kirghizistan, Askar Akayev, le Président de la République turque, Süleyman Demirel, le Président du Turkménistan, Saparmurat Niyazov et le Président de la République d'Ouzbékistan, Islam Karimov ont tenu leur quatrième réunion au sommet le 21 octobre 1996 à Tachkent.

Confirmant la validité des déclarations successives d'Ankara, d'Istanbul et de Bichkek,

Constatant avec satisfaction le développement dynamique et progressif d'une coopération harmonieuse entre les États et les peuples turcophones dans divers domaines,

Agissant au nom du renforcement de la paix, de la sécurité et du progrès économique et social,

Réaffirmant leur attachement à la Charte des Nations Unies et aux principes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe,

Guidés par les principes du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'inviolabilité des frontières, de l'égalité des droits et de la non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures de tous les pays du groupe,

Aspirant à continuer à développer des relations fraternelles,

Respectant l'obligation qui leur incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales en vertu des principes et des normes universellement admis du droit international,

Ayant examiné l'état de leurs relations et les perspectives de coopération entre leurs pays et ayant procédé à des échanges d'idées sur une série de problèmes d'ordre international et régional,

Font la déclaration ci-après :

1. Les chefs d'État sont satisfaits du développement des relations bilatérales et multilatérales entre leurs pays dans divers domaines et jugent qu'il est nécessaire de continuer à les élargir et à les approfondir.

2. Les chefs d'État réaffirment leur ferme et inébranlable attachement aux principes de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'économie de marché.

/...

3. Profondément satisfaits de leur coopération dans les domaines de la science, de la culture et de l'éducation, les chefs d'État se prononcent pour un renforcement et un élargissement de ces relations entre leurs pays et la diffusion du riche patrimoine culturel et historique des peuples turcophones.

Les chefs d'État soulignent que l'organisation Türksoy devra assumer de lourdes tâches pour donner une nouvelle impulsion à la coopération fondée sur la communauté de cultures, de langues et de valeurs spirituelles des peuples des pays turcophones et jugent indispensable de développer l'activité de cette organisation.

4. Les chefs d'État, tenant compte du fait que la tenue à Tachkent de cette quatrième réunion au sommet coïncide avec la célébration solennelle du 660e anniversaire de la naissance du grand Timur Lang, soulignent à nouveau la nécessité de célébrer ensemble les dates historiques liées à la vie et à l'activité des personnalités éminentes de renommée mondiale qui ont contribué de manière importante à l'histoire et à la culture des peuples turcophones.

Les chefs d'État chargent l'organisation Türksoy de mettre au point un calendrier de dates historiques liées à la civilisation turque, d'explorer la possibilité d'inciter les organisations internationales s'occupant de la culture, et avant tout l'UNESCO, à participer à leur célébration, et d'organiser une célébration conjointe du 1450e anniversaire de la fondation du grand Khanat turc, ainsi que d'élaborer un programme d'activités à ce sujet à l'intention de la cinquième réunion des chefs d'État turcophones.

5. Les chefs d'État se déclarent prêts à élaborer et à réaliser ensemble un programme de rétablissement de la route de la soie comportant le développement du tourisme culturel, la renaissance, la préservation et la mise en valeur continue du patrimoine culturel des États turcophones en vue de créer un réseau d'itinéraires touristiques et les infrastructures nécessaires au développement du tourisme sous ses diverses formes accessibles à tous.

6. Les chefs d'État constatent avec satisfaction les tendances positives qui se font jour dans le domaine de l'échange d'informations et souhaitent le renforcement de la coopération entre les moyens de communication et d'information de masse de leurs pays pour la propagation et la diffusion du grand patrimoine culturel et historique des peuples turcs.

Afin de renforcer les liens entre les peuples de leurs pays ainsi que l'échange de données d'expérience dans divers domaines, les chefs d'État décident d'intensifier les relations entre les administrations locales des États turcophones et les organisations non gouvernementales.

7. Les chefs d'État souhaitent développer, autant que possible, la coopération économique et commerciale entre les pays turcophones, élargir les liens économiques à différents niveaux, encourager les processus d'intégration économique, éliminer les obstacles aux échanges commerciaux et établir un régime juridique favorisant les interactions économiques entre personnes physiques ou morales en vue de créer un marché unique des biens, des services, des capitaux et de la main-d'oeuvre, sans que cela porte préjudice à leurs engagements internationaux.

Les chefs d'État estiment que les organes étatiques compétents doivent prendre des mesures afin de simplifier encore davantage les formalités de douane et de transit, d'éliminer les obstacles qui entravent et compliquent les échanges commerciaux et les opérations financières et bancaires.

8. Les chefs d'État soulignent à nouveau qu'il importe tout particulièrement d'exploiter et de mettre en valeur les riches ressources naturelles de leurs pays, avant tout le gaz naturel, le pétrole et les sources d'énergie hydraulique; ils ont recommandé que l'on s'attelle rapidement à la réalisation des projets communs d'installation de pipelines et de lignes électriques pour acheminer les vecteurs d'énergie vers les marchés mondiaux, avec la participation d'États intéressés, des institutions financières internationales et de diverses entités publiques ou privées.

Les chefs d'État notent avec satisfaction les travaux accomplis par les organismes nationaux et internationaux compétents, concernant la construction d'oléoducs et de gazoducs à travers la Turquie jusqu'à la côte méditerranéenne et vers l'Europe.

9. Les chefs d'État, notant la nécessité de développer des systèmes de transport économiques dans la région, souhaitent voir appliquer, dans les plus brefs délais, les accords quadripartites de Serakhs (1996) relatifs au transit et aux liaisons ferroviaires avec la mise en service de l'axe transcaucasien, et se félicitent de l'appui que l'Union européenne apporte aux projets TRASEKA. Ils appuient également le projet de création d'une voie de communication reliant l'Asie centrale à l'Afghanistan et au Pakistan, et débouchant sur l'océan Indien, dans le cadre d'un axe "Nord-Sud".

10. Les chefs d'État engagent le programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les banques régionales de développement à oeuvrer plus activement, en élargissant la coopération avec les pays bénéficiaires, en vue d'élaborer une stratégie d'action portant sur la période de transition pour chacun des pays turcophones.

11. Les chefs d'État ont préconisé un renforcement des mesures visant à stimuler la croissance économique dans leurs pays :

- Par des investissements dans les biens d'équipement et par la mise en valeur des ressources humaines, en s'attachant tout particulièrement à améliorer la qualité de l'enseignement général et des enseignements spécialisés, à développer les compétences et la formation professionnelles et à rehausser les qualifications;
- En encourageant la diffusion de nouvelles technologies permettant de créer non seulement des produits compétitifs mais aussi des emplois, en particulier au sein des petites et moyennes entreprises;

12. Les chefs d'État notent de nouveau l'opportunité de développer la coopération en matière de protection de l'environnement et demandent l'adoption de mesures énergiques à l'échelon international pour stabiliser la situation écologique dans la région de la mer d'Aral.

13. Les chefs d'État, se déclarant préoccupés par l'ampleur croissante de la production, de la demande et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, et par le fait que le territoire des États turcophones peut être utilisé pour un transit illicite, affirment leur ferme volonté de mener des actions concertées pour lutter contre le commerce de la drogue ainsi que pour faciliter la mise en oeuvre d'une politique internationale en la matière. À cet égard, ils notent avec préoccupation que la criminalité organisée, qui s'est propagée en particulier au cours des années 90, est étroitement liée au trafic de stupéfiants et au terrorisme et qu'elle représente une source de financement pour le terrorisme.

14. Les chefs d'État marquant leur vive inquiétude devant la nouvelle recrudescence du terrorisme et du séparatisme, condamnent fermement les manifestations de terrorisme et de séparatisme (d'où qu'elles viennent et quelle que soit leur motivation, et qui portent gravement atteinte aux droits de l'homme) et appuient pleinement les mesures prises par la communauté internationale pour lutter contre ces phénomènes en notant la nécessité de les appliquer promptement et largement. Ils soulignent de nouveau que la coopération internationale est indispensable dans la lutte contre le terrorisme et le séparatisme, qui eux-mêmes ne connaissent pas de frontières.

15. Les chefs d'État expriment leur profonde préoccupation devant les conflits persistants, qui sont la conséquence d'une violation manifeste des principes énoncés par l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et demandent que ces principes soient immédiatement respectés.

Les chefs d'État affirment que le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan doit être réglé pacifiquement sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et notent que le non-règlement de ce conflit fait obstacle à l'instauration de la paix et au renforcement de la confiance et de la sécurité dans la région.

16. Les chefs d'État, soulignant la nécessité de mener des consultations mutuelles et des travaux techniques systématiques d'organisation, ainsi que de contrôler l'application des décisions adoptées, sont convenus de créer un secrétariat pour les réunions des chefs des États turcophones, les ministères des affaires étrangères étant chargés d'en définir les modalités. Ce secrétariat aura pour fonctions de préparer la documentation à soumettre aux chefs d'État susmentionnés et aux directeurs des services responsables de la politique extérieure, d'organiser des séminaires, des conférences et des colloques consacrés à la diffusion de la langue, de la culture et des réalisations des États turcophones et, enfin, de rechercher, de rassembler et de préparer en vue de leur édition des oeuvres littéraires et des ouvrages de référence historiques sur la vie des peuples turcs dans le passé et à l'heure actuelle.

17. Les chefs d'État soulignent que la rencontre de Tachkent, qui s'est déroulée dans un climat de franchise et d'amitié, marquera une étape importante vers un développement ultérieur de la coopération entre les États turcophones et vers un renforcement de la stabilité et de la paix dans la région.

Conformément à ce qui avait été décidé au sommet d'Ankara quant à la tenue régulière de rencontres au plus haut niveau, les chefs d'État sont convenus que leur prochaine réunion aurait lieu au quatrième trimestre de 1997 dans la capitale de la République du Kazakstan.

La présente déclaration a été signée le 21 octobre 1996 à Tachkent, en six exemplaires, établis chacun en langue turque et en langue russe.

Président de la République azerbaïdjanaise : Heydar ALIEV

Président de la République d'Ouzbékistan : Islam KAMIROV

Président de la République du Kazakstan : Nursultan NAZARBAEV

Président de la République du Kirghizistan : Askar AKAYEV

Président de la République turque : Süleyman DEMIREL

Président du Turkménistan : Saparmurat NIYAZOV
